



Secrétariat régional Genève
TPG - Permanence Genève
Terreaux du Temple 6
1201 Genève

Non validation de l'horaire 2019 par les commissaires aux horaires . Réponse des délégués du SEV

À Messieurs Châtelain et Stroh,

Suite à votre demande, voici une liste des raisons aillant poussé les commissaires à refuser les horaires 2019 tels que présentés lors de la séance de la commission des horaires du 16 novembre 2018.

- 1) Malgré les mesures proposées, le nombre de nouvelles places dans les roulements reste insuffisant. En effet, lors de la séance du 22 mai, un projet prévoyait que « 75 positions [...] pourraient être ouvertes lors de la postulation d'automne 2018 ». À la suite de quoi, proposition était faite par les commissaires de « dégraphiquer et de mettre davantage d'AD » afin de créer davantage de positions dans les roulements. Lors de la séance du 21 septembre 2018, on apprenait que « comme informé lors des précédentes Commission des horaires, des AD ont été intégrés dans les roulements. En conclusion, M. Stroh indique que le bilan des positions à ouvrir pour la prochaine postulation se situe entre 75 et 85 nouvelles positions ». La question des positions « manquantes » est revenue lors de la séance du 16 novembre sans obtenir de réponse satisfaisante alors que, selon nos calculs, 27 nouvelles positions auraient pu être créées. Ceci constitue une manipulation inacceptable visant à flexibiliser le personnel graphiqué sans fournir la contrepartie attendue. Les remarques à ce sujet sont, par ailleurs, totalement absentes du PV de la séance du 16 novembre.
- 2) L'absence de roulements voltige à l'étape de décembre 2018 constitue un manque grave et inadmissible pour les commissaires compte tenu des accords signés au printemps 2018 et des conditions de travail des voltigeur-euse-s. Ce point a été soulevé à de nombreuses reprises en commissions sans pour autant trouver d'autre issue que le report pur et simple de cette mesure pourtant jugée nécessaire.
- 3) La nouvelle forme de prise en compte de la pénibilité de nuit n'a été ni discutée ni travaillée au sein de la commission des horaires en lien avec la nouvelle LDT/OLDT. Or, le décompte des jours de repos constituera un problème au vue de la loi.

Nous saluons le travail effectué, ainsi que les efforts communs visant à une amélioration des conditions de travail des conductrices et des conducteurs. Toutefois, les raisons mentionnées plus haut, qui ne constituent malheureusement pas des « ajustements mineurs », nous ont amenés à une non validation de l'horaire 2019.

Rappelons que le rôle de la commission des horaires n'est pas de "d'envoyer des messages constructifs aux collaborateurs travaillant à l'établissement des horaires" par une validation inconditionnelle de ceux-ci, mais bien d'assurer autant que possible des conditions de travail supportable pour nos collègues de la conduite qui, comme nous pouvons le constater jour après jour, sont atteints dans leur santé, ainsi que dans leur vie sociale et familiale.

Il convient, par ailleurs, de mettre en lumière les éléments qui, selon nous, constituent les raisons de cet échec.

- a) Les séances de la commission des horaires de 2018 auront été marquées par un manque d'écoute des commissaires, particulièrement reflété par le cas d'En Chardon. En effet, lors des séances du 23 janvier et du 1^{er} mars 2018, les commissaires ont exprimé de vives inquiétudes concernant le nouveau projet d'horaires En Chardon, considéré comme flou et ayant un impact négatif les conditions de travail des collègues sans apporter d'amélioration visible. Malgré les appréhensions clairement signalées des conductrice-s, le projet est allé de l'avant, constituant l'un des éléments ayant amené les organisations syndicales à poser un jour de grève.

Le nombre de séances planifiées de la commission des horaires importe peu si l'une des parties n'est pas entendue.

- b) Un autre élément problématique aura été l'utilisation inacceptable d'ultimatums afin de pousser les commissaires à valider roulements et conventions. Pour mémoire, lors de la séance du 22 mai 2018, « Il (M. Châtelain) rappelle qu'un accord devra être trouvé lors de la prochaine Commission des horaires du 26.06.2018 si l'on ne souhaite pas repousser la mise en place de ces nouveaux roulements », puis concernant les conventions « Il (M. Châtelain) rappelle que si aucune entente n'est trouvée [d'ici fin juin] alors nous devrions renoncer à des dérogations à la LDT qui sont pourtant favorables aux conducteurs ». Cet ultimatum sera réitéré lors de la séance du 26 juin 2018.

Si la commission des horaires représente réellement un espace d'échange constructif visant à l'adéquation de tous les points de vue représentés, de telles menaces ne peuvent que nuire à une collaboration fructueuse.

- c) Enfin, l'un des faits saillant de cette année 2018 aura été la mise devant le fait accompli de l'horaire 2019. Lors de la séance du 26 juin 2018, les commissaires ont exprimé un mécontentement compréhensible quant à l'absence d'horaires présentés à cette occasion. Plutôt que de travailler ensemble à la création de l'horaire 2019, les commissaires ont ainsi été réduits à attendre la séance du 21 septembre 2018 tout en comptant sur des « promesses d'amélioration ».
- Une telle manière de travailler n'inspire pas la confiance et retire, *in fine*, toute possibilité d'impact concret sur les horaires proposés à l'étape

En conclusion, une meilleure écoute des commissaires ainsi que la mise en place d'un agenda permettant une véritable collaboration entre les différentes parties semblent des pistes prometteuses afin d'éviter que le scénario vécu lors de la séance du 16 novembre dernier ne se reproduise.